

# Bureau AQME

## Rapport annuel 2025

---



18 février 2026

## Mentions légales

<b>Client</b>	Conférence des services de l'environnement CCE Maison des cantons Speichergasse 6 3001 Berne	
<b>Conseil de surveillance</b>	Beat Müller Martin Zeltner Christoph Baltzer Jürgen Beckbissinger Jean-Marc Fracheboud	OFEV, section Industrie et combustions Amt für Umwelt, Kanton Thurgau, CCE / Cercl'Air Amt für Umwelt und Energie, Kanton Bern Acontec AG / Luftunion Service de l'environnement, Canton du Valais
<b>Entrepreneur</b>	Intep Integrale Planung GmbH Pfingstweidstrasse 16 8005 Zurich T +41 (0) 44 578 11 06 www.intep.com	
<b>Auteur</b>	Maria Mayer Kerstin Füllemann	Directrice bureau AQME Administration bureau AQME
<b>Source</b>	Bureau AQME (essais d'intercomparaison 2025)	

Gestion des versions	Date	Version	Commentaire	ResponsableValidation
	18 février 2026	2.0	Document corrigé après examen par le Conseil de surveillance.	mma

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Activités du bureau</b>	<b>5</b>
2.1	Audits avec les services de mesure	5
2.2	Essais d'intercomparaison	6
2.3	Formations continues	7
2.4	Activités administratives et autres	8
<b>3</b>	<b>Décisions du conseil de surveillance</b>	<b>10</b>
3.1	Décisions générales	10
3.2	Certificats délivrés	13
<b>4</b>	<b>Comptes annuels 2025</b>	<b>14</b>
4.1	Compte des résultats	16
4.2	Solde	17
<b>5</b>	<b>Perspectives et budget 2026</b>	<b>18</b>

## 1 Introduction

---

La conférence des services de l'environnement de Suisse (CCE) a identifié la nécessité d'agir pour améliorer l'assurance qualité des mesures des émissions officielles et a décidé de créer un bureau central à cet effet. Le bureau AQ des mesures des émissions (ci-après dénommé bureau AQME) est opérationnel depuis 2019. La tâche principale du bureau AQME est d'effectuer des contrôles périodiques des services de mesure (audits). Il assume également d'autres tâches d'assurance qualité, à savoir la réalisation d'essais d'intercomparaison périodiques ainsi que des formations et des formations continues sur le sujet des mesures d'émissions.

Le présent rapport annuel décrit les activités du bureau AQME et les principales décisions prises par le conseil de surveillance en 2025. Il contient également les comptes annuels 2025 et les perspectives, y compris le budget pour 2026.

## 2 Activités du bureau

### 2.1 Audits avec les services de mesure

Au total, trois audits initiaux (services de mesure privés) et six audits de répétition (trois services de mesure privés, trois services de mesure officiels) ont été réalisés en 2025. Deux audits de répétition ont dû être reportés à l'année suivante en raison d'un changement de responsable du service de mesure (service de mesure officiel) ou d'un manque de capacité de l'équipe d'auditeurs (service de mesure privé). Un service de mesure privé a cessé ses activités de mesure. Il a été retiré de la liste des entreprises de mesure agréées à l'expiration de son certificat actuel.

Les personnes suivantes ont exercé en tant qu'auditeurs et experts en 2025 :

- Auditrices : Martina Alig, Maria Mayer et Stéphanie Jamet (bureau AQME)
- Experts : Michael Andree (AirConsulting GmbH), Martin Suter (EMIcon GmbH), Kurt Wälti (UCW Umwelt Controlling + Consulting), Franz Oppliger (Emissionen / Umwelttechnik Franz Oppliger), Christian Steffen (Amt für Umwelt Kt. TG), Jonathan Brunner (Lufthygieneamt beider Basel), Christian Poncini (UACER Kt. TI).

L'étendue des audits de répétition a été déterminée par l'équipe d'auditeurs sur la base du rapport d'audit des derniers audits et communiquée suffisamment tôt aux services de mesure. Si, lors de l'audit initial, la mesure contrôlée ne couvrait pas toutes les catégories de mesure autorisées, les services de mesure ont été invités à organiser une mesure avec les catégories manquantes pour l'audit de répétition. Cela n'a pas toujours été possible en raison de la situation des commandes, c'est pourquoi une mesure supplémentaire devra être effectuée dans le cadre du deuxième audit de répétition pour certains services de mesure.

L'évaluation des exigences n'était pas toujours univoque pour les auditeurs et les experts. En cas d'incertitude, les autres experts ont été consultés et invités à donner leur avis. En outre, une réunion avec tous les experts a été organisée afin de discuter des questions fréquentes et des expériences.

Six certificats d'agrément ont été délivrés à des services de mesure privés et deux certificats de conformité à des services de mesure officiels. Ceux-ci sont répertoriés au chapitre 3.2. Une partie des services de mesure agréés a déjà réalisé l'audit en 2024. Un service de mesure officiel n'a pas réussi l'audit et devra passer un post-audit en 2026. Les autres audits ne sont pas encore terminés, car certaines conditions doivent encore être remplies ou la confirmation par le conseil de surveillance est en attente.

## 2.2 Essais d'intercomparaison

### Essais d'intercomparaison 2025

En collaboration avec la Luftunion, un essai d'intercomparaison a été proposé à Schaan/FL entre le 11 et le 17 septembre 2025. La direction de l'essai d'intercomparaison a été confiée à Jürgen Beckbissinger, président de la Luftunion et membre du conseil de surveillance AQME. L'essai d'intercomparaison portait sur les catégories de mesure 2 (mesure continue des gaz inorganiques) et 4 (mesure par enrichissement des gaz et vapeurs inorganiques). La participation à l'essai d'intercomparaison était obligatoire pour tous les services de mesure agréés pour ces catégories. Au total, 27 services de mesure ont participé, dont 10 services de mesure officiels et 17 services de mesure privés. Six services de mesure ont uniquement participé à l'essai de la catégorie de mesure 2, dont deux services de mesure officiels et quatre services de mesure privés. Une personne du bureau était toujours présente sur place pour s'assurer que les responsables des mesures ou les suppléants déclarés des services de mesure étaient présents.

L'essai d'intercomparaison comprenait au total 5 essais, A à E. Les essais A-C et E portaient sur la catégorie de mesure 2, l'essai D sur la catégorie de mesure 4. Tous les essais partiels ont pu être réalisés comme prévu. Toutefois, seuls les essais A à C et E ont pu être soumis au traitement des données brutes pour l'instant : le traitement des données brutes de l'essai D a montré que la dispersion des résultats obtenus est importante et que le traitement des données brutes, y compris l'examen des causes possibles des différences existantes, prend plus de temps. Il ne pourra donc être achevé qu'au premier trimestre 2026.

En décembre, l'appréciation des essais A-C et E a été envoyée par e-mail aux services de mesure, accompagnée du rapport final<sup>1</sup>. Au total, 13 services de mesure ont correctement effectué toutes les tâches des essais A-C et E. Pour 6 services de mesure, un résultat a été classé comme « suspect », ce qui est toléré. Pour les 8 services de mesure restantes, au moins un résultat a été classé comme « non conforme ». Ces services de mesure ont été invités à soumettre une déclaration écrite avant la fin janvier 2026 au plus tard.

### Essais d'intercomparaison futurs

La réalisation d'essais d'intercomparaison est devenue de plus en plus difficile ces dernières années en raison du manque de ressources en termes d'infrastructures et de personnel, ce qui nécessite de nouvelles solutions. Un avant-projet datant de 2024 a montré que la construction et l'exploitation d'une installation fixe d'essais d'intercomparaison en Suisse entraîneraient des coûts élevés. L'utilisation d'installations d'essais d'intercomparaison existantes à l'étranger a été identifiée comme une alternative plus économique et plus réaliste.

La variante « essais d'intercomparaison à l'étranger » a fait l'objet d'une étude plus approfondie en 2025. À cette fin, des informations supplémentaires ont été recueillies et comparées à partir de deux installations d'essai bien établies : l'installation de simulation des émissions (ESA) du HLNUG en Allemagne et l'installation d'essai de l'INERIS en France. En outre, l'estimation des coûts issue du projet préliminaire a été complétée par d'autres coûts et charges de travail, tels que les formalités douanières, les coûts des matériaux et la préparation/le suivi. L'estimation des coûts élargie a montré que les essais

---

<sup>1</sup> Rapport final des essais d'intercomparaison 2025, bureau AQME – Zurich, 16 décembre 2025.

d'intercomparaison à l'étranger entraîneraient une charge financière considérable pour les services de mesure suisses, ce qui remet en question la viabilité économique, en particulier pour les petites entreprises de mesure.

Afin d'acquérir une expérience pratique et d'évaluer de manière fondée le rapport coûts-bénéfices, la réalisation d'un essai d'intercomparaison pilote sur les poussières à l'étranger doit être évaluée. Parallèlement, d'autres solutions doivent être élaborées afin d'élargir l'offre d'essais d'intercomparaison en Suisse avec l'infrastructure existante. Du point de vue de la Luftunion, cette voie est considérée comme praticable.

## 2.3 Formations continues

En 2025, le bureau AQME a organisé un cours de mesure des émissions en collaboration avec la Luftunion. Ce cours de quatre jours, qui avait déjà été dispensé sous une forme similaire en 2021 et 2023, s'est déroulé les 18, 19, 24 et 25 novembre 2025 à l'École technique suisse de Winterthur (Schweizerischen Technischen Fachschule Winterthur, STFW). Sur la base des retours d'expérience des deux dernières années, le cours de mesure a été remanié sur le plan conceptuel et les blocs pratiques et théoriques ont été alternés. De plus, par rapport aux années précédentes, des exercices et des ateliers supplémentaires ont été organisés en groupes afin d'augmenter la part pratique et l'interaction dans le cours. La répartition des groupes a été effectuée en tenant compte des connaissances préalables des participants afin de permettre un encadrement adapté par les formateurs.

Le programme du cours a été défini sur la base des cours de mesure précédents et complété par des thèmes supplémentaires, en fonction des contributions des intervenants précédents. Les modules théoriques ont couvert tous les chapitres des recommandations sur la mesure des émissions de l'OFEV. Les modules pratiques comprenaient les exercices ou ateliers suivants, réalisés en groupes :

- Exercice A : Paramètres physiques
- Exercice B : Mesure des matières solides et des métaux
- Exercice C : Mesure continue des composés organiques
- Exercice D : Mesure continue des composés inorganiques
- Exercice E : Incertitude de mesure
- Exercice F : Traitement des données brutes de la mesure de chauffages au bois
- Atelier G : Appareils de mesure
- Atelier H : Sécurité au travail

Les exercices B et D ont pu être réalisés chez une installation de chauffage au bois située à proximité. Les autres exercices ont été effectués dans les locaux de la STFW.

Au total, 29 personnes ont participé au cours. Certains participants venant de Suisse romande, du Tessin et d'Italie, les quatre journées ont été traduites simultanément en français et en italien.

Afin de vérifier les connaissances acquises, un test final a été organisé pour la première fois. Le test comprenait 23 questions à choix multiples et devait être passé en ligne à la fin du cours. La participation au test était une condition préalable à l'obtention de l'attestation de

cours, mais aucune note n'a été attribuée. Les 29 participants au cours ont tous pris part au test et ont répondu correctement à au moins 65 % des questions (moyenne pour l'ensemble des participants : 87 %), ce qui a été jugé très positif.

En plus du test en ligne obligatoire, un questionnaire d'évaluation du cours a été envoyé, auquel il était possible de répondre volontairement. 28 participants ont répondu au questionnaire d'évaluation, ce qui est un excellent résultat. À titre de comparaison, après le dernier cours de mesure, seuls 19 des 34 participants avaient répondu au questionnaire. Le cours a été évalué de manière majoritairement positive, tous les participants recommanderaient le cours (en 2023, ils étaient près de 85 %). Bien que des informations sur les connaissances préalables aient été recueillies auprès des participants au préalable et que les groupes aient été répartis en conséquence, certains commentaires indiquent que le niveau de difficulté des exercices n'était pas adapté à tous les participants (en particulier pour les participants sans expérience pratique, les exercices étaient parfois trop difficiles). Avant la prochaine édition du cours, il convient de discuter avec le conseil de surveillance et les intervenants pour déterminer si et comment les suggestions d'amélioration reçues peuvent être mises en œuvre.

## 2.4 Activités administratives et autres

### Coopération avec le conseil de surveillance et la CCE

Toutes les décisions du conseil de surveillance sont prises lors de réunions trimestrielles. La direction du bureau a organisé et dirigé les réunions trimestrielles. Les décisions ont été consignées dans des procès-verbaux et, si nécessaire, communiquées à l'extérieur. Tous les procès-verbaux des réunions ont été archivés sous forme numérique au bureau et sur l'extranet de la CCE (groupe de travail du conseil de surveillance AQME). Les décisions les plus importantes prises en 2025 sont énumérées au chapitre 3.

Le rapport annuel 2024 a été approuvé à l'unanimité par le comité de la CCE le 11 avril 2025, puis publié sur le site web. Les informations les plus importantes du rapport annuel ont été résumées dans une fiche d'information pour l'assemblée générale du 22 mai 2025.

### Développement du système d'assurance qualité

Suite à la décision du conseil de surveillance du 13 novembre 2024, le thème « Agrément des entreprises de mesure disposant de plusieurs sites (succursales) » a été approfondi. Une nouvelle variante d'audit a été préparée pour l'intégrer dans la prochaine version du rapport principal « Système d'assurance qualité des mesures d'émissions<sup>2</sup> » et des ajouts ont été proposés aux « Exigences pour l'agrément<sup>3</sup> ». Parallèlement, le conseil de surveillance s'est penché sur le thème des « mesures simplifiées chauffages au bois > 70 kW » et a discuté, lors d'une réunion supplémentaire, des conséquences possibles de l'introduction en cours de telles mesures dans différents cantons pour l'assurance qualité. Les membres du conseil de surveillance ont convenu que certaines exigences qualitatives étaient nécessaires pour les

---

<sup>2</sup> Système d'assurance qualité des mesures d'émissions – Mise à jour du rapport principal du 11 décembre 2019. Édition du 28 mars 2024

<sup>3</sup> Exigences pour l'agrément des laboratoires de mesure des émissions au sens de l'art. 13a OPair afin de prouver le respect des règles reconnues en matière de technique de mesure. Édition du 30 mars 2023

mesures simplifiées : la question de savoir si et comment ces exigences peuvent être intégrées dans le système d'assurance qualité sera clarifiée en 2026.

En raison des clarifications encore en cours, la publication des rapports AQME actualisés est prévue au plus tôt à l'automne 2026.

### **Traitement des paiements et comptabilité**

Les contributions cantonales 2025 ont été facturées le 10 février 2025 et versées sur le compte ouvert par la CCE pour le bureau AQME (compte CCE).

En outre, le bureau a facturé en continu les services de mesure concernés pour les audits ainsi que pour la participation aux essais d'intercomparaison et au cours de mesure des émissions. Ces contributions ont également été versées sur le compte de la CCE.

Les créanciers (p. ex. experts externes) ont été payés au fur et à mesure à partir du compte courant interne (compte GS) et, après validation par le conseil de surveillance, débités chaque trimestre du compte CCE. Tous les transactions des deux comptes (compte CCE et compte GS) ont été enregistrés dans une comptabilité indépendante du bureau AQME : les comptes annuels qui en résultent sont présentés au chapitre 4.

### 3 Décisions du conseil de surveillance

#### 3.1 Décisions générales

##### 1ère réunion trimestrielle 2025, 09.04.2025

- Audits et agrément
  - Lors de la 2e réunion trimestrielle de 2024, il a été décidé que des conditions-cadres claires étaient nécessaires pour l'audit et l'agrément des entreprises de mesure disposant de plusieurs sites (succursales). Trois variantes ont été élaborées à cet effet : la variante « Audit Plus » doit être poursuivie. Même après l'introduction de la nouvelle variante d'audit, les succursales ne doivent pas figurer séparément sur la liste des services de mesure privés agréés. Si un service de mesure privé souhaite figurer deux fois sur la liste officielle des services de mesure privés agréés, un audit complet doit être effectué pour chaque site figurant sur la liste.
  - Les exigences relatives à l'envoi d'échantillons de poussière doivent être définies. Le bureau élaborera une proposition pour les ajouts nécessaires (y compris sur le thème des succursales) dans le rapport principal et dans les exigences d'agrément.
- Essais d'intercomparaison
  - L'invitation avec les dates exactes et les conditions de participation a été envoyée le 10 février 2025 à tous les services de mesure ainsi qu'à d'autres entreprises intéressées. Une fois le concept d'essai élaboré par le responsable des essais, des informations détaillées sur la mise en œuvre et le programme seront communiquées.
- Formations continues
  - Le nouveau concept de cours a été complété sur la base des derniers commentaires du conseil de surveillance et est approuvé. Un membre du groupe de travail Cercl'Air sur la surveillance des émissions sera sollicité pour la conférence prévue sur le thème « Exécution cantonale ».
- Varia
  - Le mandat pour la succession d'Andrea von Känel au sein du conseil de surveillance est attribué par la CCE : des candidats potentiels sont proposés.
  - Il convient d'examiner si la liste des services de mesure agréés peut être téléchargée sous forme de liste Excel afin de pouvoir filtrer les types d'agrément de manière appropriée.

##### 2e réunion trimestrielle 2025, 18.06.2025

- Général
  - Martin Zeltner rejoint le conseil de surveillance et représentera la CCE au sein du conseil de surveillance en tant que successeur d'Andrea von Känel.
- Audits et agrément
  - Des méthodes alternatives aux méthodes de référence conformément à la recommandation sur la mesure peuvent être utilisées si leur équivalence peut être prouvée. À titre de preuve, des mesures comparatives doivent être effectuées conformément aux normes en vigueur et présentées aux auditeurs.

- Essais d'intercomparaison
  - Si un service de mesure privé souhaite proposer des mesures officielles à partir de l'année en cours, il doit également participer aux essais d'intercomparaison au cours de la même année.
  - Le concept d'essai d'intercomparaison stipule que l'HCl lié à la poussière ne doit pas être déterminé (uniquement chimie humide). Il n'est pas nécessaire de vérifier les laboratoires à l'aide de solutions standard.
  - Michael Andrée est chargé du contrôle qualité externe du concept d'essai. Il vérifiera la clarté de la fiche d'information et la mise en œuvre technique des essais d'intercomparaison et en discutera avec le responsable de l'essai. Une fois le contrôle qualité effectué, la fiche d'information sera envoyée à tous les participants.
  - L'étude de faisabilité relative à l'installation d'essais d'intercomparaison et les discussions qui ont suivi avec l'Empa et METAS ont montré que la construction d'une installation d'essais d'intercomparaison pour les poussières en Suisse n'est pas réaliste pour des raisons de coût et de temps. La variante « essais d'intercomparaison à l'étranger » doit être approfondie : pour cela, les coûts doivent être estimés et intégrés dans le budget.
  
- Formations continues
  - Le programme ainsi que les éventuelles répétitions et synergies entre les différents thèmes/exposés doivent être discutés lors d'une réunion avec les intervenants.
  - Plusieurs fournisseurs d'appareils doivent être sollicités pour l'atelier « Appareils de mesure ».

### **3e réunion trimestrielle 2025, 30.10.2025 et réunion supplémentaire, 12.11.2025**

- Audits et agrément
  - Les modifications apportées aux rapports AQME « Système d'assurance qualité des mesures d'émissions » et « Exigences pour l'agrément » concernant l'agrément des entreprises de mesure ayant des succursales sont approuvées. Sur indication des cantons, d'autres exigences peuvent également être imposées aux succursales.
  - Les exigences en matière de formation applicables aux responsables de mesure suppléants doivent en principe être les mêmes que celles applicables aux responsables de mesure. Les exceptions doivent être approuvées par le conseil de surveillance.
  - La délimitation des catégories 5 et 6 n'est pas claire pour tous les services de mesure et doit être redéfinie : en principe, la catégorie de mesure 5 ne doit comprendre que les mesures de C total avec FID. Les déterminations de substances individuelles avec FID ou avec des méthodes d'enrichissement font partie de la catégorie de mesure 6.
  - Le bureau AQME doit participer d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre de la recommandation Cercl'Air 31p concernant les mesures simplifiées. À cette fin, des clarifications doivent d'abord être obtenues auprès des cantons concernés.
  
- Essais d'intercomparaison
  - Les résultats des essais A-C et E sont en cours de finalisation, l'envoi des résultats avec le rapport aura lieu d'ici la fin de l'année. Les « valeurs suspectes » sont également indiquées et doivent servir d'indication aux entreprises de mesure. Les résultats de l'essai D sont traités séparément et discutés avec des experts externes. La communication des résultats n'aura lieu que l'année prochaine.

- Les coûts des « essais d'intercomparaison à l'étranger » doivent être clarifiés plus précisément. Une intégration dans le système d'assurance qualité n'est pas encore prévue.
- Formations continues
  - Pour la première fois, un test en ligne sera organisé pour évaluer les performances des participants au cours de mesure des émissions : les participants seront informés par e-mail du pourcentage de réponses correctes, mais il n'y aura pas de classification « réussi/échoué ». Les lacunes seront abordées dans le cadre des audits.
- Finances
  - Le budget 2025 devrait être respecté avec un excédent plus important que prévu. Cette différence pourra être utilisée en 2026 pour poursuivre les investigations relatives aux essais d'intercomparaison.
  - La demande d'avance unique de 20'000 CHF du compte CCE vers le compte GS afin de pouvoir payer toutes les factures des créanciers dans les délais est acceptée.

#### **4e réunion trimestrielle 2025, 13.01.2026**

- Audits et agrément
  - Afin de pouvoir décider si et dans quelle mesure les mesures simplifiées selon la recommandation Cercl'Air 31p peuvent être intégrées dans le système d'assurance qualité, des clarifications supplémentaires par le conseil de surveillance sont nécessaires. Un concept avec des exigences concrètes pourrait être formulé au cours du second semestre.
- Essais d'intercomparaison
  - Toutes les prises de position reçues concernant les essais A-C et E sont transmises au responsable de l'essai pour examen.
  - Pour le traitement des données brutes de l'essai D, des questions spécifiques sur la conception de l'essai seront envoyées aux services de mesure. Toutes les conclusions seront compilées d'ici la fin du trimestre.
  - Le prochain essai d'intercomparaison devrait avoir lieu en 2027. Les catégories de mesure 5 et 6 devraient être testées. La planification débutera dès 2026.
  - Outre les variantes déjà étudiées pour les futurs essais d'intercomparaison sur les poussières (installation d'essais d'intercomparaison et essais d'intercomparaison à l'étranger), une troisième variante pour un essai d'intercomparaison sur les poussières « par étapes » doit être élaborée. Les trois variantes doivent être intégrées dans un rapport complet.
- Formation continue
  - Les résultats du test en ligne et de l'évaluation du cours seront envoyés aux intervenants. Les suggestions d'amélioration seront prises en compte pour la planification du prochain cours de mesure en 2027. Il s'agira notamment de rassembler des informations destinées à aider les participants à se préparer au cours.
  - La formation continue 2026 sera à nouveau combinée avec l'assemblée générale de la Luftunion et aura lieu au printemps. Dans le cadre de la formation continue, des thématiques actuelles issues de AQME et de l'exécution seront abordées.

- Finances et rapports
  - Le conseil de surveillance approuve les comptes annuels provisoires 2025 et donc les comptes du 4e trimestre. Christoph Baltzer et Jean-Marc Fracheboud procéderont à l'audit interne des comptes annuels définitifs.
  - Le budget provisoire 2026 doit être adapté en fonction des activités discutées. En outre, un poste budgétaire doit être ajouté pour la préparation de l'appel d'offres du bureau à partir de 2027.
  - Les rapports actualisés « Système d'assurance qualité des mesures d'émissions » et « Exigences pour l'agrément » ne seront finalisés et remis à la CCE qu'après la fin des clarifications en cours sur le thème des mesures simplifiées (probablement en automne/hiver 2026). Les rapports actualisés intégreront également les deux nouvelles exigences adoptées concernant l'envoi d'échantillons de poussière et les entreprises de mesure ayant des succursales (voir 1e et 3e réunion trimestrielle 2025).

## 3.2 Certificats délivrés

En 2025, le conseil de surveillance a délivré au total 8 certificats. Les services de mesure privés ont reçu un « certificat d'agrément pour les mesures d'émissions officielles », les services de mesure officiels un « certificat de conformité aux exigences de qualité ». Les services de mesure sont répertoriés ci-dessous. Depuis l'été 2022, l'étendue de l'agrément est publiée sur la liste officielle des services de mesure agréés.

### Services de mesure privés

- Jonas Wieland
- AG3 sagl.
- EMS-Chemie AG
- Trotti Nardo
- Mess-bar GmbH
- Müller-BBM GmbH

### Services de mesure officiels

- Canton du Valais
- État de Vaud

## 4 Comptes annuels 2025

---

Le budget 2025 a été ajusté conformément à la décision prise lors de la réunion trimestrielle du deuxième trimestre 2025 : environ 8'600 CHF provenant de l'excédent accumulé jusqu'à présent ont été réservés pour les clarifications décidées concernant les essais d'intercomparaison à l'étranger (voir chapitres 2.2 et 2.4). Ce montant a été ajouté aux dépenses déjà budgétisées pour le centre de coûts des essais d'intercomparaison (total CHF 85'973). Le chapitre 4.1 présente, outre le compte de résultat, le budget 2025 ajusté conformément à cette décision.

Le compte de résultat répertorie toutes les dépenses et tous les revenus du bureau AQME. Les dépenses ont été réparties entre les quatre centres de coûts, ainsi que dans les honoraires, les prestations de tiers et les frais. En 2025, le bureau a comptabilisé des dépenses de 342'192 CHF, soit 29'181 CHF de moins que prévu au budget.

Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées pour les centres de coûts administration (environ 2'600 CHF) et formation continue (environ 14'700 CHF). Elles ont toutefois pu être compensées par une diminution des dépenses pour les audits et les essais d'intercomparaison. Les dépenses administratives supplémentaires sont principalement dues aux clarifications décrites au chapitre 2.4 concernant les entreprises de mesure ayant des succursales et les mesures simplifiées, ainsi qu'à la réunion supplémentaire qui y est associée. Les dépenses supplémentaires pour la formation continue s'expliquent par le nouveau concept de cours, qui a été mis en œuvre pour la première fois et a donc entraîné des frais de préparation et des coûts externes plus élevés que les cours de mesure précédents (voir chapitre 2.3).

Une diminution des dépenses a été enregistrée pour les centres de coûts audits et essais d'intercomparaison. En ce qui concerne le centre de coûts audits, le report de deux audits (voir chapitre 2.1) a entraîné des charges externes (prestations de tiers) moins élevées que prévu au budget. Les dépenses du bureau sont toutefois restées élevées, car certaines préparations (par exemple, check-listes des audits, tâches organisationnelles) avaient déjà été effectuées avant le report. Dans le centre de coûts essais d'intercomparaison, le budget prévu pour les clarifications concernant les essais d'intercomparaison à l'étranger a été épuisé (8'600 CHF). En revanche, il restait un budget résiduel pour les essais d'intercomparaison 2025, car le traitement des données brutes de l'essai D n'avait pas encore pu être achevé (voir chapitre 2.2). Le budget restant de l'essai d'intercomparaison 2025 (15'472 CHF) sera utilisé en 2026 comme partie de l'excédent pour le même centre de coûts (voir chapitre 5).

Les recettes sont également présentées par centre de coûts. Les recettes directes du bureau s'élèvent à CHF 94'675, soit seulement CHF 2'000 de moins que prévu au budget. La diminution des recettes est due au report des audits et a pu être partiellement compensée par un nombre élevé de participants au cours de mesure.

Pour l'année 2025, les cantons ont versé au total une contribution de 215'001 CHF à la CCE. À cela s'ajoute l'excédent de 2024, soit 81'726 CHF, qui a été comptabilisé comme acompte pour 2024. Le montant des contributions cantonales a été décidé lors de l'assemblée générale de la CCE du 16 novembre 2018 sur la base des estimations du projet principal. En 2025 également, il s'est avéré que les recettes étaient supérieures aux dépenses effectives. L'excédent pour

2025 s'élève à CHF 49'210 et a de nouveau été comptabilisé comme paiement anticipé pour l'année 2026 (visible dans le bilan sous « Comptes de régularisation passifs ») et déduit en conséquence des recettes (contributions cantonales 2025 : 215'001 CHF – 49'210 CHF = 165'791 CHF).

## 4.1 Compte des résultats

### Compte des résultats<sup>4</sup>

Dépenses	Budget 2025 CHF	Facture 2025 CHF
<b>Dépenses pour les audits</b>	<b>147'500</b>	<b>116'438</b>
Honoraires du bureau	80'000	73'373
Prestations de tiers	66'000	42'387
Frais	1'500	677
<b>Dépenses pour les essais d'intercomparaison</b>	<b>85'973</b>	<b>70'501</b>
Honoraires du bureau	32'596	29'513
Prestations de tiers	35'000	32'337
Frais	18'377	8'651
<b>Dépenses pour la formation continue</b>	<b>71'000</b>	<b>85'715</b>
Honoraires du bureau	23'000	32'716
Prestations de tiers	38'000	42'548
Frais	10'000	10'451
<b>Dépenses pour l'administration</b>	<b>66'900</b>	<b>69'538</b>
Honoraires du bureau	60'000	63'328
Prestations de tiers	6'000	5'467
Frais	900	743
<b>Dépenses totales</b>	<b>371'373</b>	<b>342'192</b>

Recettes	Budget 2025 CHF	Facture 2025 CHF
Contributions cantonales 2025	215'000	165'791
<b>Acompte à partir de 2024</b>	<b>81'726</b>	<b>81'726</b>
Part pour les audits	112'756	80'663
Part pour les essais d'intercomparaison	66'763	52'201
Part pour les formations continues	45'993	45'115
Part pour l'administration	71'214	69'538
<b>Recettes bureau</b>	<b>96'700</b>	<b>94'675</b>
Recettes provenant des audits	44'000	35'775
Recettes provenant des essais d'intercomparaison	20'200	18'300
Recettes provenant des formations continues	32'500	40'600
<b>Total des recettes</b>	<b>393'426</b>	<b>342'192</b>
<b>Bénéfice/perte</b>	<b>30'649</b>	<b>0</b>

<sup>4</sup> Tous les montants sont arrondis à zéro décimale.

## 4.2 Solde

### Solde au 31.12.2025

<b>Actifs</b>	
Compte postal 15-190042-6 (compte CCE)	116'622.72
Compte courant 87-259772-9 (compte GS)	2'930.35
Comptes de régularisation actifs	18'775.00
Factures ouvertes débiteurs	18'775.00
<b>Total actifs</b>	<b>138'328.07</b>
<b>Passifs</b>	
Comptes de régularisation passifs	138'328.07
Paiement anticipé pour 2026 (contributions cantonales)	49'209.87
Factures ouvertes créanciers	89'118.20
Capital	0
Bénéfice/perte	0.00
<b>Total passif</b>	<b>138'328.07</b>

## 5 Perspectives et budget 2026

---

14 audits de répétition sont prévus pour 2026. En outre, six audits de 2025 sont encore en cours en raison de conditions non remplies et devraient être achevés en 2026. Les dates des audits pour le premier trimestre ont déjà été en partie fixées. Tous les services de mesure qui doivent faire l'objet d'un audit de répétition seront informés en temps utile de l'étendue de cet audit.

En ce qui concerne les essais d'intercomparaison, l'essai d'intercomparaison 2025 doit d'abord être achevé en 2026. À cette fin, toutes les observations reçues concernant les essais A-C et E seront transmises au responsable de l'essai pour examen, puis tous les participants recevront un retour d'information sur la traçabilité de leurs prises de position. De plus, des questions spécifiques sur la conception de l'essai D seront envoyées aux participants afin d'évaluer les causes possibles de la dispersion des résultats. Le traitement des données brutes de l'essai D sera effectué en collaboration avec des experts externes et communiqué aux participants sous la forme d'un rapport succinct. Une fois l'essai d'intercomparaison 2025 terminé, la planification du prochain essai d'intercomparaison, qui devrait avoir lieu en 2027, commencera. Outre les variantes déjà étudiées pour les futurs essais d'intercomparaison sur les poussières (installation d'essais d'intercomparaison et essais d'intercomparaison à l'étranger), une troisième variante pour un essai d'intercomparaison sur les poussières « par étapes » doit être élaborée et intégrée dans un rapport complet qui servira de base décisionnelle pour les futurs essais d'intercomparaison.

La formation continue 2026 aura lieu au printemps, en combinaison avec l'assemblée générale de la Luftunion, et traitera de thèmes d'actualité liés à AQME et à l'exécution. Une fois la date fixée et les locaux organisés, une invitation sera envoyée à tous les services de mesure et autres personnes intéressées et publiée sur le site web [www.qsem.ch](http://www.qsem.ch). Le bureau fixera ensuite le programme définitif et préparera les documents de cours en collaboration avec les autres intervenants. En fonction du nombre de participants, la formation continue se déroulera en deux ou trois langues.

Outre les tâches administratives habituelles, d'autres clarifications sont prévues en 2026 en vue d'une éventuelle intégration de mesures simplifiées dans le système d'assurance qualité. Une fois les clarifications effectuées et la décision prise par le conseil de surveillance, le bureau élaborera un concept ou procédera à une adaptation des rapports principaux sur le système d'assurance qualité. En outre, le mandat de gestion du bureau fera l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2026 : une société externe sera chargée de la préparation et du suivi de l'appel d'offres.

Pour le calcul du budget 2026, les dépenses et les recettes antérieures ont été ajustées en fonction du nombre effectif d'audits prévus et des autres activités prévues. Les recettes et les dépenses du centre de coûts « audits » ont été estimées sur la base du nombre d'audits prévus et restant à traiter et seront supérieures à celles de 2025. Les dépenses pour les formations continues ont été estimées sur la base des dernières formations continues d'une journée (2022 et 2024). Les dépenses pour le centre de coûts « essais d'intercomparaison » comprennent les coûts de l'achèvement de l'essai d'intercomparaison 2025 (budget restant de 2025), les coûts estimés pour la planification du prochain essai d'intercomparaison (2027)

ainsi que pour les clarifications décrites ci-dessus concernant les futurs essais d'intercomparaison, sur la base des expériences passées.

Pour calculer les dépenses du centre de coûts administration (total : 103'860 CHF), les dépenses antérieures pour les activités administratives générales ont été ajoutées aux dépenses estimées pour le projet supplémentaire « Mesures simplifiées » (10'000 CHF) ainsi qu'aux coûts externes pour l'accompagnement de l'appel d'offres (22'000 CHF).

Le montant total des contributions cantonales restera inchangé pour 2026, comme cela a été décidé lors de l'assemblée générale de la CCE du 20 mai 2022. Les contributions cantonales 2026 ainsi que l'acompte versé en 2025 (total CHF 215'000 + CHF 49'210 = CHF 264'210) ont été répartis proportionnellement à la différence entre les dépenses estimées et les recettes du bureau dans les quatre centres de coûts.

Avec un revenu budgété de CHF 320'210 provenant des contributions cantonales et des recettes du bureau, les dépenses prévues devraient être couvertes sans excédent.

**Budget 2026**

Dépenses	Budget 2026 CHF
<b>Dépenses pour les audits</b>	<b>160'750</b>
Honoraires du bureau	90'000
Prestations de tiers	70'000
Frais	750
<b>Dépenses pour les essais d'intercomparaison</b>	<b>23'000</b>
Honoraires du bureau	11'000
Prestations de tiers	12'000
Frais	0
<b>Dépenses pour formations continues</b>	<b>32'600</b>
Honoraires du bureau	16'000
Prestations de tiers	10'000
Frais	6'600
<b>Dépenses pour l'administration</b>	<b>103'860</b>
Honoraires du bureau	75'000
Prestations de tiers	28'000
Frais	860
<b>Dépenses totales</b>	<b>320'210</b>

Recettes	Budget 2026 CHF
<b>Contributions cantonales 2026</b>	<b>215'000</b>
<b>Acompte versé en 2025</b>	<b>49'210</b>
Part pour les audits	116'750
Part pour les essais d'intercomparaison	23'000
Part pour les formations continues	20'600
Part pour l'administration	103'860
<b>Recettes bureau</b>	<b>56'000</b>
Recettes provenant des audits	44'000
Recettes provenant des essais d'intercomparaison	0
Recettes provenant des formations continues	12'000
<b>Total des recettes</b>	<b>320'210</b>

**Bénéfice/Perte**

-